

Rapport annuel 2022

1. Organes

1.1 Comité

Les membres actuels sont Marie-Pierre de Montmollin, présidente, Eleonora Lichti Aschwanden, vice-présidente, André Jomini, vice-président, Pietro Angeli-Busi, Anastasia Falkner, Dieter Freiburghaus, Leonora Marti-Schreier, Marie-Chantal May Canellas, Patrick M. Müller, Patrik Müller-Arenja, Giuseppe Muschiatti, Marcel Ogg et Klaus Vogel.

Anastasia Falkner et Patrick M. Müller ont donné leur démission. Le comité propose d'élire deux nouveaux membres, soit Alessandra Cambi Favre-Bulle, juge à la Cour de justice, Genève, et Stefan Wiprächtiger, président au Tribunal de district de Lucerne.

1.2 Vérificatrices et vérificateurs de comptes

Petrina Bühlmann-Büeler et Renata Wüest-Schwegler ont demandé à être relevées de leur charge. Le comité propose pour les remplacer Celia Clerc, juge cantonale, et Marc Rémy, procureur, tous deux à Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds.

2. Séances du comité

Le comité s'est réuni à Berne les 18 mars, 17 juin, et 2 septembre 2022. La quatrième séance ordinaire aura lieu comme d'habitude la veille de la journée des juges du 18 novembre 2022, à Lucerne. Plusieurs consultations et prises de décision ont en outre eu lieu par voie de circulation.

Les principaux points traités ont été les suivants:

- Composition du comité et remplacement des vérificateurs de comptes
- Journée des juges
- Revue des juges
- Commission d'éthique
- Activités internationales
- Communication
- Relations et contacts avec différents partenaires ou autorités

De façon générale, au vu de l'actualité judiciaire, le comité a évoqué plusieurs thèmes en lien avec l'indépendance de la justice (surveillance des tribunaux; élections et réélections judiciaires, contributions de mandat; composition des cours, etc.). Des échanges d'expériences ont eu lieu sur des questions pratiques (enregistrement des auditions ; vidéo-conférences, etc.). Compte tenu de l'évolution du coût de la vie et de l'ampleur des tâches assumées par le comité, l'équilibre des comptes est une préoccupation constante.

3. Journée des juges

Le comité d'organisation (Leonora Marti-Schreier, Anastasia Falkner, André Jomini, Marie-Chantal May Canellas, Marie-Pierre de Montmollin, Marcel Ogg et Klaus Vogel) s'est réuni le 26 janvier 2022 à Berne pour un brainstorming, puis a réglé les diverses questions d'organisation par voie de circulation. Leonora Marti-Schreier a repris la responsabilité de l'organisation, assumée jusqu'ici par Anastasia Falkner.

4. Revue des juges

La SVR-ASM dispose d'une colonne dans la revue des juges. Depuis la dernière assemblée générale, les colonnes suivantes ont été publiées:

- 2021/4: Anastasia Falkner, Recht - einfach erledigt?
- 2022/1: Marie-Pierre de Montmollin, Le Réseau international de juges de La Haye.
- 2022/2: Giuseppe Muschietti, CourEDH: Contrôle abstrait de conventionnalité?
- 2022/3: Klaus Vogel, Gemeinsam und kollegial geht's besser.

La prochaine colonne sera rédigée par Marcel Ogg sur le thème: Wozu richterliche Ethik?

5. Commission d'éthique

Le comité a élu une nouvelle membre à sa séance du 2 septembre 2022. Il s'agit de Catherine Reiter, juge suppléante au Tribunal fédéral et au Tribunal administratif du canton de St-Gall, qui remplace Gabriella Matefi, démissionnaire. La commission se compose désormais des membres suivants: Peter Albrecht, Stephan Gass, Eleonora Lichti Aschwanden, Jean-François Meylan, Marcel Ogg (président), Giuliano Racioppi (vice-président), Catherine Reiter, Christian Trenkel et Nathalie Zufferey. Pour ses prises de position, il y a lieu de se référer au site Internet de la SVR-ASM.

6. EAJ-AEM et IAJ-UIM

Après la fin de la pandémie, la réunion de printemps de l'EAJ-AEM, déjà prévue pour 2020, a pu avoir lieu à Porto les 28 et 29 avril 2022. Lors de ce congrès, remarquablement organisé par l'«Asociación Sindical de Jueces Portugueses » (ASJP), la SVR-ASM était représentée par Eleonora Lichti Aschwanden et Dieter Freiburghaus en tant que délégués et par Stephan Gass en tant que président du « Working Group on the Situation of National Member Associations ».

La situation difficile de la justice dans différents pays européens a malheureusement été une fois de plus au centre des débats du congrès. Une nouvelle résolution a été adoptée sur la Pologne, après que la présidence de l'EAJ-AEM était déjà intervenue début mars auprès de la Commission européenne pour attirer l'attention sur les récents projets législatifs en Pologne, qui sont en contradiction flagrante avec les directives internationales en matière de séparation des pouvoirs et d'indépendance de la justice. Un rapport émouvant a ensuite été présenté sur l'Ukraine, où de nombreux tribunaux ont dû être fermés et où les bâtiments judiciaires et les infrastructures ont été partiellement détruits. L'EAJ-AEM a adopté une brève résolution pour soutenir la demande d'envoi d'une équipe d'enquête de l'ONU afin de préserver les preuves de crimes de guerre présumés.

En outre, l'EAJ-AEM a décidé de faire avancer les efforts en vue de la création d'une convention du Conseil de l'Europe sur l'indépendance des juges. Des clarifications supplémentaires sont prévues à cet effet auprès des organes compétents à Strasbourg.

Un long débat a eu lieu en rapport avec le fonds de soutien aux juges, qui a été jusqu'à présent exclusivement opérationnel en rapport avec la Turquie, bien que l'objectif du fonds soit formulé de manière ouverte sur ce point. Il s'agit d'examiner dans quelles conditions les juges d'autres pays peuvent également être soutenus, dans quelle mesure le processus de dépôt et d'examen des demandes ainsi que le transfert d'argent devraient être adaptés et comment gérer le fait que le fonds a jusqu'à présent toujours été alimenté en vue de la Turquie.

Mi-septembre, l'EAJ-AEM a organisé une nouvelle rencontre dans le cadre du congrès de l'IAJ-UIM (cf. ci-dessous). La plainte déposée par l'EAJ-AEM et d'autres organisations judiciaires auprès de la CJUE contre le Conseil européen a notamment donné lieu à des discussions. Cette plainte est dirigée contre une décision selon laquelle le blocage des fonds pour la Pologne doit être levé sous certaines conditions si trois étapes sont atteintes. Selon les plaignants, cette décision ne tiendrait pas compte des décisions antérieures de la CJUE (cf. <https://eulawlive.com/op-ed-european-judges-v-council-the-european-judiciary-stands-up-for-the-rule-of-law-by-trajan-shiplej/>). Certaines associations membres ont fait valoir qu'une mesure aussi importante que l'introduction d'une procédure judiciaire devrait être mieux soutenue au préalable au sein de l'EAJ-AEM, même si une prise de décision formelle est sans aucun doute difficile compte tenu des délais en cours.

Le congrès annuel de l'IAJ-UIM s'est tenu à Tel Aviv du 18 au 21 septembre 2022. L'«Israeli Association of Judges » a magnifiquement organisé la manifestation et a notamment permis une visite de la Cour suprême, y compris un bref échange avec des juges qui y travaillent. La SVR-ASM était représentée par Eleonora Lichti Aschwanden, Dieter Freiburghaus et Stephan Gass. Parmi les affaires traitées par le Central Council, il faut signaler la modification des statuts qui doit permettre à une association régionale de juges de devenir membre de l'IAJ-UIM s'il n'existe pas d'association nationale dans les États concernés. La proposition du comité de la présidence concernant une autre modification des statuts, qui nécessite le dépouillement des voix ou le quorum nécessaire pour certaines décisions, a été rejetée ou retirée après une discussion houleuse en raison de diverses ambiguïtés et reportée à l'année prochaine. Pour le reste, dans le cadre du congrès, les quatre commissions d'étude ont travaillé comme d'habitude, la Suisse n'ayant pu participer qu'à trois d'entre elles pour des raisons de ressources. Les rapports des différentes commissions d'étude peuvent être consultés sur le site Internet de l'IAJ-UIM. A la fin du congrès, le nouveau « IAJ judicial independence prize » a été décerné pour la première fois à

Murat Arslan, ancien président de l'association turque YARSAV, toujours emprisonné, à Erika Aifan, une juge guatémaltèque qui, suite à des menaces, vit désormais aux États-Unis et y a demandé l'asile, ainsi qu'à Krystian Markiewicz, président de l'association polonaise « Lustizia ». De plus amples informations sont également disponibles sur le site web de l'IAJ-UIM.

La prochaine réunion de l'EAJ-AEM devrait avoir lieu en mai 2023 à Athènes, tandis que le congrès annuel 2023 de l'IAJ-UIM se tiendra à Taïwan.

7. Communication

7.1 Présence dans les médias

La SVR-ASM a diffusé deux communiqués de presse, l'un suite au rejet de l'initiative sur la justice et l'autre dans le cadre de la révision du Code de procédure civile.

Des membres du comité ont répondu à diverses questions et demandes d'interviews de journalistes, notamment sur les sujets suivants: doutes du juge lors de la prise de décision; tribunal de la famille; expulsions pénales; révision du Code pénal (infractions contre l'intégrité sexuelle); mesures provisionnelles contre les médias (art. 266 CPC); contributions de mandat; surveillance de la justice et évaluation des prestations des juges; (in)égalité de traitement des justiciables étrangers devant les tribunaux.

7.2 Soutien aux membres de la SVR-ASM personnellement pris à partie dans les médias en raison de leur fonction

Déjà évoquée l'an dernier (point 3.3 du rapport annuel 2021), l'offre est désormais opérationnelle. Un groupe de soutien, issu de la magistrature judiciaire, a été constitué, en veillant à assurer une diversité linguistique. Il est composé de Anastasia Falkner, Roy Garré, Patrick Guidon, Marianne Heer, Sabina Mascotto, Marie-Pierre de Montmollin, Giuseppe Muschiatti et Nicolas de Weck. Les susnommés ont participé le 2 mai 2022 à une demi-journée de formation donnée par une agence de communication à Zurich. Le membre de la SVR-ASM qui souhaite bénéficier de ce service gratuit peut contacter le groupe de soutien par le biais de l'adresse membre@svr-asm.ch, accessible depuis la page d'accueil du site Internet, ou depuis la rubrique « soutien » (« Unterstützung » ou « sostegno »). Un membre du groupe lui répondra au plus vite.

8. Législation

8.1 La SVR-ASM a été invitée à participer à de nombreuses consultations. Plusieurs d'entre elles ne concernaient pas des sujets en relation avec les buts statutaires de l'association, si bien qu'il a été renoncé à y participer.

Le comité a pris position sur les projets de loi suivants :

- Modification du Code des obligations (droit du bail).
- Modification du Code des obligations (introduction du trust).
- Modification de la Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (procédure d'assainissement pour les personnes physiques).

8.2 A la demande de l'Office fédéral de la justice, un représentant de la SVR-ASM (Marie-Pierre de Montmollin) participe aux travaux d'un groupe d'experts faisant suite au postulat « modernisation de la loi sur le Tribunal fédéral ».

9. Contacts

- Une délégation du comité (Anastasia Falkner, Leonora Marti-Schreier et Marie-Pierre de Montmollin) a rencontré la commission administrative du Tribunal fédéral le 25 novembre 2021. Il y a été question surtout de la numérisation de la justice. Une nouvelle rencontre est fixée le 24 novembre 2022.
- La présidente a participé au Congrès annuel de la Société suisse de droit pénal à Berne, les 9 et 10 juin 2022.
- La présidente a été invitée à la Journée Suisse des avocats, qui s'est tenue à Genève les 17 et 18 juin 2022.
- A la demande du Département fédéral des affaires étrangères, deux membres du comité (Anastasia Falkner et Marie-Chantal May Canellas) se sont mises à disposition pour répondre aux questions des experts chargés d'examiner la Suisse dans le cadre du deuxième cycle d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption, le 19 octobre 2022.
- À l'invitation de la cheffe du Département fédéral de justice et police, la présidente participera le 21 novembre 2022 à la manifestation de lancement d'un dialogue stratégique sur la violence sexuelle.
- Pour mémoire, les liens entre la Fondation pour la formation continue des juges suisses et la SVR-ASM ont été resserrés; le secrétariat des deux entités est assuré par Ursula Morf; Eleonora Lichti Aschwanden fait partie du Conseil de fondation de la première; Giuseppe Muschiatti en préside le comité de direction, auquel appartient Marie-Pierre de Montmollin.

De manière générale, le comité de la SVR-ASM s'efforce de nouer et entretenir des liens avec ses différents interlocuteurs ou associations partenaires, au niveau cantonal, régional, national ou international. Divers contacts ont lieu et une mise à jour des adresses de nos partenaires a été effectuée sur le site internet.

10. Représentations

Eleonora Lichti Aschwanden représente la SVR-ASM à l'assemblée générale de l'Académie suisse de la magistrature. André Jomini et Marcel Ogg ont accepté de présenter la SVR-ASM dans des modules de formation.

Patrik Müller-Arenja représente la SVR-ASM dans deux groupes, mis en place par la Conférence suisse contre la violence domestique : le groupe « Enfants au cœur de la violence » et le groupe d'accompagnement pour la mise en œuvre du plan national relatif à la Convention d'Istanbul.

La présidente représente la SVR-ASM dans le comité du programme « harmonisation de l'informatique dans la justice pénale » et dans le Conseil d'experts « formation et formation continue » de la Commission des affaires juridiques de la Conférence des directrices et des directeurs des départements cantonaux de justice et police.

Le président sortant Patrick Guidon a continué à représenter la SVR-ASM au Centre Suisse de compétence pour les droits humains jusqu'à son événement de clôture, le 30 août 2022, dans l'attente de la création de l'Institution nationale des droits humains.

Neuchâtel, le 1^{er} novembre 2022

Marie-Pierre de Montmollin
Présidente de la SVR-ASM